



DÉPARTEMENT de L'EURE
ARRONDISSEMENT des ANDELYS
CANTON de GAILLON

Commune Nouvelle CLEF-VALLEE-D'EURE

Commune déléguée
Ecardenville-sur-Eure

Commune Chef-Lieu
La Croix-Saint-Leufroy

Commune déléguée
Fontaine-Heudebourg

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

Mairie de La Croix-Saint-Leufroy

Mercredi 17 février 2021 à 20h00

Date de la convocation : 11 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au CM	En Exercice	Qui ont pris part aux délibérations
27	27	13+13

L'an deux mil vingt et un et le vingt-sept janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de la Croix-Saint-Leufroy en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Christophe CHAMBON, Maire.

Présents : Mmes BALBIN Frédérique, DÉsirÉ dit THÉBAULT Stéphanie, FAUCHER Martine, ROUSSEAU Annie, SALINGUE Jeannine.

MM. BRUNET Stéphane, CHAMBON Christophe, DUPAS Fabrice, FRÉTIGNY Gérard, LECLANCHER Benjamin, LEMARCHAND Pascal, MANSARD Jean-Luc, PICARD Thierry.

Absents : MM. DROUET Olivier.

Présents à distance ayant donné pouvoir : Mmes CARRIÉ Alexandrine (pouvoir à DUPAS Fabrice), DESANCÉ Natacha (pouvoir à DUPAS Fabrice), FILOQUE Nadège (pouvoir à FRÉTIGNY Gérard), GUILLEMOT Catherine (pouvoir à MANSARD Jean-Luc), HENRY Nancy (pouvoir à MANSARD Jean-Luc), LEFEVRE Brigitte (pouvoir à CHAMBON Christophe), VAGUET Marine (pouvoir à DUPAS Fabrice).

M. CESARONI Jonathan (pouvoir à Frédérique BALBIN), SIMON Didier (pouvoir à BRUNET Stéphane).

Absents ayant donné pouvoir : Mme GAILLOT Virginie (pouvoir à FAUCHER Martine), MM. DAVID Raynald (pouvoir à CHAMBON Christophe), MOREAU Jean-Philippe (pouvoir à CHAMBON Christophe), VADANS Sullivan (pouvoir à BRUNET Stéphane).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. DUPAS Fabrice est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Institution et vie politique 5.3.5 - CCAS – Désignation des représentant des membres du Centre Communal d'Action Sociale suite à démission -Délibération N°2021-02-021
2. Délégation de fonction et Indemnité des Elus - Revalorisation de l'indemnité d'une conseillère déléguée suite à extension de ses délégations - Délibération N°2021-02-022
3. Finances locales - 7.5.1 – Subventions - Demande de subvention pour le dossier Transition Énergétique – Réalisation d'un faux plafond école maternelle – LCSL - Délibération N°2021-02-023
4. Commande publique - 1.1.2 – Fourniture - Remplacement des panneaux d'affichage aux cidex - Délibération N°2021-02-024
5. Commande publique - 1.1.2 – Fourniture - Acquisition de petits matériels pour les services techniques - Délibération N°2021-02-025
6. Commande publique - 1.1.2 – Fourniture - Acquisition de petits matériels pour les services techniques - Délibération N°2021-02-026
7. Commande publique - 1.1.2 – Fourniture – Acquisition de matériels pour les services techniques (Nettoyeur thermique) - Délibération N°2021-02-027
8. Restaurant scolaire de Fontaine-Heudebourg – Dossier dommages ouvrage SMACL – Devis de réparation – Point Reporté :
9. Commande publique - 1.4 – Autres contrats : Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation des marchés ou accords-cadres liés aux prestations de télécommunications – Autorisation - Délibération N°2021-02-028
10. Commande publique - 1.1.1 – Travaux : SIEGE – Travaux de renforcement rue de l'Eglise – EsE - Délibération N°2021-02-029
11. Domaine et patrimoine - 3.3 – Location - Mise à disposition d'un local pour un projet de services laverie-couture-pressing-repassage Délibération N°2021-02-030
12. Domaine et Patrimoine - 3.1 - Location – Propriété du 1 Rue de Louviers acquise par voie de préemption - Délibération N°2021-02-031
13. Domaine et Patrimoine - 3.1 – Location - Devenir de la propriété communale du 12 rue de la Motte LCSL :
14. Informations Diverses :
15. Questions Diverses :

Présentation de Mme EUGENE Lidwine, Directrice des Affaires Générales de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

Point Urbanisme :

Dossier	Demandeur - Identité	Adresse du terrain	Description du projet
DP 27191 21 A0010	MILBEAU Katia	8 rue de Bizay - Écardenville-sur-Eure	Construction d'un enclos
CU 27191 21 A0016	CALDEA	4 rue du Clos - Écardenville-sur-Eure	Division en vue de construire
PC 27191 21 A0003	LA FERME DE BIZEY	chemin vicinal n°58 d'Autheuil à Saint-Julien - Écardenville-sur-Eure	Construction de 2 abris
DP 27191 21 A0009	MILBEAU Katia	8 rue de Bizay - Écardenville-sur-Eure	Construction d'une clôture
DP 27191 21 A0008	TROJA Lysiane	8 chemin du 4ème Hussards - La Croix-Saint- Leufroy	Construction d'une piscine enterrée
DP 27191 21 A0006	GALOPIN David	29 C rue Nationale - Écardenville-sur-Eure	Construction d'une clôture
DP 27191 21 A0005	MANAS Céline	22 rue de Louviers - Fontaine-Heudebourg	Construction d'une piscine enterrée et d'un local technique semi-enterré
DP 27191 21 A0007	CARRILLO Micheline	rue Roger Lefebvre - Écardenville-sur-Eure	Division en vue de construire
DP 27191 21 A0004	COM' AVANT	1 impasse Saint Vincent de Paul - La Croix-Saint- Leufroy	Changement de la porte d'entrée et des 2 vitres
PC 27191 21 A0002	SCI DU CHEMIN VERT	rue du Chemin Vert - La Croix-Saint-Leufroy	Construction d'un bâtiment d'activité
DP 27191 21 A0003	JEANMOUGIN Audrey	2 rue Saint Ouen - La Croix-Saint-Leufroy	Construction d'une extension et rénovation totale de la toiture
DP 27191 21 A0002	DEVULDER Sylvain	15 chemin du 4ème Hussards - La Croix-Saint- Leufroy	Construction d'une piscine enterrée
PC 27191 21 A0001	TRABELSI-BOUTET Elvire	2 rue des Bassiers - Écardenville-sur-Eure	Réhabilitation d'une maison et création d'une terrasse couverte et d'une passerelle

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

1. Institution et vie politique 5.3.5 - CCAS – Désignation des représentant des membres du Centre Communal d'Action Sociale suite à démission - Délibération N°2021-02-021

RAPPORTEUR : C. CHAMBON

VU :

Le Code de l'Action Social et des familles et notamment les articles L .123-6 et R.123-7, R. 123-10.

CONSIDERANT :

Que le nombre de membres du CCAS est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Que le Conseil d'Administration comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

Que suite à la démission de Monsieur MOREAU Jean-Philippe, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres des représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Lors de la réunion de conseil du 11 juin 2020, il a été décidé de fixer à 16 le nombre de membres du CCAS, soit 8 conseillers municipaux et 8 personnes nommées par le Maire.

Les conseillers municipaux suivants se portent candidats :

Liste 1 : LEFEVRE Brigitte – ROUSSEAU Annie – SIMON Didier – DÉSIÉ DIT THÉBAULT Stéphanie – DUPAS Fabrice - SALINGUE Jeannine - MANSARD Jean-Luc - BALBIN Frédérique

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 26
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 26

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste 1 : LEFEVRE Brigitte – ROUSSEAU Annie – SIMON Didier – DÉSIÉ DIT THÉBAULT Stéphanie – DUPAS Fabrice - SALINGUE Jeannine - MANSARD Jean-Luc - BALBIN Frédérique.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2020-06-037 du 11 juin 2020.

26 votants : 26 Pour

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

2. 5.4 - Délégation de fonction et Indemnité des Elus - Revalorisation de l'indemnité d'une conseillère déléguée suite à extension de ses délégations - Délibération N°2021-02-022

RAPPORTEUR : C. CHAMBON

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20-1 et L. 2123-23 relatif aux barèmes des indemnités de fonction,

CONSIDERANT :

Que suite à la démission de M. MOREAU Jean Philippe de son poste de 8^e adjoint, la délégation « action sociale » est confiée à Mme LEFEVRE Brigitte, qui était déjà titulaire d'une délégation « Enfance-Jeunesse » en tant que Conseillère déléguée.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle que le montant des indemnités est fixé en pourcentage de l'indice brut 1027 de la fonction publique. Les adjoints ayant reçu une délégation perçoivent une indemnité.

Le conseil municipal peut voter, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, une indemnité à un ou plusieurs conseillers.

Indice 1027 = 3 889.40€

Enveloppe indemnitaire maximale (% de l'indice 1027) = 51,6% (2 006.93€) + (6 x 19,8 %) = 118.80% (4 620.60€) Soit un total de 170.4% (6 627.53€).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que l'indemnité de Mme LEFEVRE Brigitte passe de 4% à 12% à compter de ce jour.

Le tableau des délégations et indemnités est modifié comme suit :

CHAMBON	Christophe	Maire	51,6%
HENRY	Nancy	Maire déléguée, Adjointe Culture, Gestion des Immeubles bâtis et du patrimoine historique + Etat Civil	18%
SIMON	Didier	Maire délégué, Adjoint Finances et Urbanisme + Etat Civil	18%
CARRIÉ	Alexandrine	Adjointe Emploi et intercommunalité (SEA) (+ soutien à la gestion administrative)	12%
BRUNET	Stéphane	Maire Délégué, Adjoint Voiries, espaces verts et chemins ruraux + Etat Civil	18%
SALINGUE	Jeannine	Adjointe Vie Scolaire	8%
DUPAS	Fabrice	Adjoint Vie Associative, stratégie territoriale et Développement Durable	12%
GUILLEMOT	Catherine	Adjointe Communication	8%

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

LEFEVRE	Brigitte	Déleguée Enfance-Jeunesse-périscolaire + Adjoint Santé, Social (CCAS), risque sanitaire	12%
MANSARD	Jean Luc	Délegué Marchés-contrats + Culture	4%
DESANCÉ	Natacha	Déleguée Diffusion Internet et réseaux sociaux	4%
			165,6%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la répartition proposée dans le tableau ci-dessus fixant le montant des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe maximale légale fixée par le CGCT.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

26 votants : 26 Pour

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

3. Finances locales - 7.5.1 – Subventions - Demande de subvention pour le dossier Transition Énergétique – Réalisation d'un faux plafond école maternelle – LCSL - Délibération N°2021-02-023

RAPPORTEUR : C. CHAMBON

VU :

La Loi n°2010-1657 de finance pour 2011 résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement des communes et notamment son article 179,

La Loi n°2011-900 de finances rectificatives pour 2011,

Le Décret n°2011-514 du 10.05.2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2334-32 et L.2334-33 déterminant les conditions démographiques pour bénéficier de la DETR.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2151-1 déterminant la population à prendre en compte pour le dispositif (INSEE).

CONSIDÉRANT :

Que sont éligibles à la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux), les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants mais sans excéder 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1.3 fois le potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes des départements de métropole et d'outre-mer.

Qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation thermique afin d'améliorer l'isolation de l'école maternelle à La Croix-Saint-Leufroy.

Que ces travaux consistent en la création d'un faux plafond sur l'établissement.

Ainsi, il est proposé de déposer une demande de subvention DETR/DSIL 2021 au titre de la transition énergétique pour la fourniture et pose d'un faux plafond.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du devis reçu : 9 625.00 € HT

Le plan de financement pourrait être alors :

Total des dépenses HT	9 625.00 €
Subvention DETR 40 %	3 850.00 €
Reste à charge commune – autofinancement	5 775.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à finaliser le dossier et à demander les subventions au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

26 votants : 26 Pour

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

4. Commande publique - 1.1.2 – Fourniture - Remplacement des panneaux d'affichage aux cidex - Délibération N°2021-02-024

RAPPORTEUR : C. GUILLEMOT

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2141-1 reconnaissant un droit des habitants à être informés des affaires de la commune.

CONSIDERANT :

La nécessité de revoir les panneaux d'affichage cidex afin de compléter l'affichage existant et réparer les cidex défectueux.

La commission Communication a travaillé sur le projet en faisant le recensement des besoins d'affichage sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il a été demandé des devis à 5 entrepreneurs Clefvalleurois pour 80 panneaux.

Les devis suivants ont été recueillis auprès des entreprises :

- NewCoSteel pour un montant de 5 120.00€ HT soit 6 144.00 € TTC.
- Cohin Construction pour un montant de 7 916.00€ HT soit 9 499.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise NewCoSteel pour un montant de 5 120.00€ HT soit 6 144.00€ TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis pour la fourniture et la pose des cidex.

26 votants : 26 Pour

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

5. Commande publique - 1.1.2 – Fourniture - Acquisition de petits matériels pour les services techniques - Délibération N°2021-02-025

RAPPORTEUR : S. BRUNET

VU :

Le Code des Marchés publics et notamment l'article R.2121-1 à R.2121-4 et R. 2121-5 à R.2121- 7.

CONSIDERANT :

La nécessité de renouveler le matériel d'entretien des espaces verts de la collectivité, la commission travaux a travaillé sur le projet d'acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts.

Que le besoin d'acquisition et de renouvellement du matériel est estimé à un montant inférieur à 40 000 € HT.

Que la commission a choisi que le marché soit passé sans publicité et sans mise en concurrence, de façon à choisir une offre répondant de manière pertinente aux besoins.

Dans ce contexte, la commission a sollicité des devis auprès de plusieurs fournisseurs. Les sociétés : Jardins Loisirs, HENAULT Motoculture et Duport 27 ont été sollicitées pour un devis pour l'achat de petits matériels de type tondeuse, tronçonneuse, élagueuse, souffleur...etc.

Le choix des membres de la commission, après avoir étudié les différents devis, se porte sur le devis « Jardins Loisirs » pour le petit matériel, comprenant :

- 3 débroussailleuses, 1 tronçonneuse, 1 élagueuse à batterie,
- 3 tailles haies perche à batterie, 1 souffleur à batterie et 2 tondeuses à batterie,
- 1 remorque plateau d'occasion
- Une garantie 3 ans sur le matériels et les batteries, ainsi que l'immatriculation de la remorque.

Montant total du devis : 12 955.68 € HT soit 15 534.89 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le devis de « Jardins Loisirs » pour un montant de 12 955.68 € HT soit 15 534.89 € TTC correspondant à l'achat de petits matériels d'entretien des espaces verts,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis.

26 votants : 26 Pour

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

6. Commande publique - 1.1.2 – Fourniture - Acquisition matériels (Tondeuse frontale) pour les services techniques - Délibération N°2021- 02-026

RAPPORTEUR : S. BRUNET

VU :

Le Code des Marchés publics et notamment l'article R.2121-1 à R.2121-4 et R. 2121-5 à R.2121- 7.

CONSIDERANT :

La nécessité d'acquérir du nouveau matériel pour l'entretien des espaces verts.

Que le besoin d'acquisition et de renouvellement du matériel est estimé à un montant inférieur à 40 000 € HT.

Que la commission Travaux a choisi que le marché soit passé sans publicité et sans mise en concurrence, de façon à choisir une offre répondant de manière pertinente aux besoins de la collectivité.

La Commission Travaux a reçu les devis des fournisseurs suivants pour l'achat d'une tondeuse frontale : Henault Motoculture et Duport 27.

Le choix des membres de la commission, après avoir étudié les différents devis se porte sur :
Le devis du fournisseur « Duport 27 » pour la tondeuse frontale à coupe frontale de marque John Deere.

Montant du devis : 33 500.00 € HT soit 40 200.00 € TTC.

Malgré les multiples devis sur les tracteurs tondeuse à lame frontale, les membres de la commission ont porté leur choix sur le matériel de la marque JOHN DEERE qui constitue un gage de sécurité et de solidité. Ce peut être financé par un crédit à 0 % réservé aux collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis de Duport 27 pour un montant de 33 500.00 € HT soit 40 200.00 € TTC correspondant à l'achat de la tondeuse frontale de marque John Deere.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis.

26 votants : 26 Pour

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

7. Commande publique -1.1.2 – Fourniture – Acquisition de matériels pour les services techniques (Nettoyeur thermique) - Délibération N°2021-02-027

RAPPORTEUR : S. BRUNET

VU :

Le Code des Marchés publics et notamment l'article R.2121-1 à R.2121-4 et R. 2121-5 à R.2121- 7.

CONSIDERANT :

La nécessité d'acquérir du nouveau matériel pour l'entretien des espaces communaux.

Que le besoin d'acquisition et de renouvellement du matériel est estimé à un montant inférieur à 40 000 € HT.

Que la commission Travaux a choisi que le marché soit passé sans publicité et sans mise en concurrence, de façon à choisir une offre répondant de manière pertinente aux besoins de la collectivité.

La commission travaux a travaillé sur le projet d'acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts. Nous avons reçu des devis pour l'achat d'un nettoyeur thermique haute pression.

Devis SARL Frelicot :

- Nettoyeur haute pression Dimaco 165 Bars	1 384.00 € HT
- Nettoyeur haute pression Dimaco 190 Bars	1 844.00 € HT

Devis Wurth :

- Nettoyeur haute pression 165 Bars	824.40 € HT
-------------------------------------	-------------

Devis SAS Henault Motoculture :

- Nettoyeur haute pression BPW3000 207 Bars	839.45 € HT
- Nettoyeur haute pression KPW780TGP 150 Bars	989.40 € HT

Le choix des membres de la commission, après avoir étudié les différents devis se porte sur :
Le devis Wurth pour : 824.40 € HT soit 989.28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis de la Société Wurth pour un montant de 824.40 € HT, soit 989.28€ TTC correspondant à l'achat d'un nettoyeur thermique haute pression.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis.

26 votants : 26 Pour

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

8. Restaurant scolaire de Fontaine-Heudebourg – Dossier dommages ouvrage SMACL – Devis de réparation – Point Reporté

Point reporté, le conseil municipal a besoin de l'avis d'un expert.

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

9. Commande publique - 1.4 – Autres contrats : Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation des marchés ou accords-cadres liés aux prestations de télécommunications – Autorisation - Délibération N°2021-02-028

RAPPORTEUR : C. CHAMBON

VU :

Le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8,
Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1414-3,
Le projet de convention constitutive de groupement de commandes relatif à la passation des marchés ou accords-cadres liés aux prestations de télécommunications,

CONSIDERANT :

Le rapporteur indique que la Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite lancer prochainement une consultation relative aux prestations de télécommunication (fixe, mobile et internet).

Dans un souci d'optimisation des dépenses, il a été proposé aux communes membres de l'Agglomération Seine Eure de participer à cette consultation en adhérant au groupement de commandes.

Une convention de groupement de commandes, conclue conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, formalisera l'intervention de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités administratives, techniques et financières du groupement.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer en faveur de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés ou accords-cadres de télécommunication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la mise en place d'un groupement de commandes relatif aux prestations de télécommunications,
- D'autoriser Monsieur à adhérer au groupement et à signer la convention de groupement de commande ainsi que tout autre document s'y rapportant.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes, les avenants éventuels, à l'exception de ceux modifiant les besoins pour lesquels le groupement est institué, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

26 votants : 26 Pour

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

10. Commande publique - 1.1.1 – Travaux : SIEGE – Travaux de renforcement rue de l’Eglise – EsE - Délibération N°2021-02-029

RAPPORTEUR : C. CHAMBON

VU :

Le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8,

CONSIDERANT :

Que le SIEGE envisage d’entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d’électricité, d’éclairage public et de télécommunications sur le territoire communal.

Que conformément aux dispositions statutaires du SIEGE, et aux règlements financiers de l’EPCI, la réalisation de l’opération est subordonnée à l’accord de la commune qui s’exprime sous la forme d’une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Que cette participation s’élève à :

- ✓ En section d’investissement : **8 383.33 €**
- ✓ En section de fonctionnement : **6 666.67 €**

Il est entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- D’inscrire le montant des travaux au Budget de l’exercice, au compte 20415 pour les dépenses d’investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

26 votants : 26 Pour

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

11. Domaine et patrimoine - 3.3 – Location - Mise à disposition d'un local pour un projet de services laverie-couture-pressing-repassage - Délibération N°2021-02-030

RAPPORTEUR : C. CHAMBON

Monsieur Fabrice DUPAS quitte la salle

VU :

Le Code du Commerce et notamment les articles L.145-1 à L.145-3, et R.145-1

Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.134-1 à L.134-5,

CONSIDERANT :

Que la collectivité dispose d'un local disponible à la location sis au 15B rue de Louviers à La Croix-Saint-Leufroy à Clef-Vallée-d'Eure, d'une contenance d'environ 28 m².

Le rapporteur expose au conseil le projet qui lui a été soumis par Mme DUBOIS Virginie, pour la mise en œuvre d'un projet multiservice de laverie, couture, pressing, et repassage, etc...

Que compte-tenu des investissements réalisés par le futur preneur, il est préconisé de conclure un bail pour une durée de 9 ans minimum.

Que par délibération n°2020-07-067, le montant du loyer mensuel a été fixé à 280 € HT soit 336 € TTC.

Que les charges d'électricité, de chauffage, d'eau, ainsi que la répercussion de la taxe d'ordures ménagères à 11 % et la taxe foncière totale du bâtiment sont à la charge du locataire (11%).

Qu'il est convenu que le bail commercial soit établi chez Maîtres LECOUP-BLOT, CHARTIER-BRASSET, notaire à Clef-Vallée-d'Eure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec Maître LECOUP-BLOT, CHARTIER-BRASSET, notaire à Clef-Vallée-d'Eure.

Monsieur Fabrice DUPAS ne participe pas au vote. 25 votants : 25 Pour

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

12. Domaine et Patrimoine - 3.1 - Location – Propriété du 1 Rue de Louviers à FH acquise par voie de préemption - Délibération N°2021-02-031

RAPPORTEUR : C. CHAMBON

VU :

Le Code Général de la propriété des personnes publiques,
Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-1 et suivants, et L.2121-29 relatif à la gestion des affaires de la commune par délibération, et L.2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières de la commune,
Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.134-1 à L.134-5.

CONSIDERANT :

Que suite à la préemption de la Ville sur un bien situé 1 Rue de Louviers à Fontaine Heudebourg, il est apparu que le bien immobilier était occupé par un locataire non déclaré dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Qu'afin de laisser au locataire, Monsieur COTTIN Michel, le temps de s'organiser dans sa recherche d'une autre propriété ou logement, il a demandé à ce qu'un délai pour se maintenir dans les lieux puisse lui être accordé.

Dans ce contexte, il est proposé à la location une maison comprenant une entrée sur cuisine, un séjour avec cheminée, une chambre avec salle de bain et un WC, un grenier au-dessus, une cave en partie, sur un terrain d'environ 350 m².

Que ce bien immobilier est proposé pour un loyer de 450 € TTC/ mois jusqu'au 30 juin 2021 puis au tarif de 650 € TTC /mois à compter du 1^{er} juillet 2021.

Il est précisé que le reste de la propriété devra être vacant et libre de toute occupation le jour de la vente afin d'en permettre l'accès et la division en vue d'une réaffectation conformément aux projets motivant la préemption.

Le Bail notarié sera établi chez Maîtres LECOUP-BLOT, CHARTIER-BRASSET, notaire à Clef-Vallée-d'Eure. Il sera supporté pour moitié par le bailleur et pour moitié par le locataire, conformément à accord à passer entre les parties avant la vente, la signature du bail sera concomitante à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail pour la mise à disposition du bien immobilier précité avec Maître LECOUP-BLOT, CHARTIER-BRASSET, notaire à Clef-Vallée-d'Eure.
- D'autoriser la location de ce bien à un tarif de 450 € TTC /mois jusqu'au 30 juin 2021 puis au tarif de 650 € TTC /mois à compter du 1^{er} juillet 2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à régler les frais d'acte notarié pour moitié du montant total avec le locataire.

26 votants : 22 Pour et 4 Abstention

Séance ordinaire du Conseil municipal n°03/2021

13. Domaine et Patrimoine - 3.1 – Location - Devenir de la propriété communale du 12 rue de la Motte LCSL :

RAPPORTEUR : C. CHAMBON

Proposition de découpage sous réserve de l'évolution des échanges en cours avec EAD pour la réalisation de logements pour personnes seules en complément du programme du jardin du presbytère.

14. Informations Diverses :

- Nous avons reçu le courrier de la Sous-Préfète des Andelys acceptant la démission, en tant qu'Adjoint au Maire, de Jean-Philippe MOREAU à la date du 08 février 2021, ce dernier restant conseiller municipal.
- Etang Ecardenville-sur-Eure – Carte de pêche ouverture ou non aux habitants du territoire de l'Agglo Seine-Eure ? Etude à mener en commission
- Pour information, la SAFER ne préempte pas sur les terrains des Consort VAL. L'achat va se faire dans les prochains jours.
- Simplification administrative – Suppression administrative des communes déléguées.

Calendrier prévisionnel :

- * Réunion d'information du conseil : 1^{ère} quinzaine mars 2021
- * Déclaration d'intention du conseil : 2^e quinzaine mars 2021
- * Délibération du conseil : avril 2021
- + En parallèle, actions de communication à l'adresse de la population.
- Lancement du projet d'adressage : mise en route d'une commission spécifique + soutien technique (mission à prévoir).
- Projet M. NASS : demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZN6 à Crèvecœur (partie en bordure de rivière).
- Le Bio dans les cantines : participation à l'opération – l'Agglo Seine-Eure propose un accompagnement complet et personnalisé aux restaurants collectifs qui souhaitent augmenter significativement la part de produits bio locaux dans les assiettes, en cohérence – voire au-delà - des objectifs de la loi dite EGAlim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous).
- Catherine – Information autocollants véhicules et idée signalétiques au fronton des mairies annexes.

15. Questions Diverses :

- Lors de la dernière interruption du transport scolaire, il a été agréable pour les parents de recevoir un sms informant l'annulation du service transports.
- Quand, la tranchée à Crèvecœur sera-t-elle rebouchée ? Les travaux ont été interrompus, mais l'entreprise devrait la reboucher provisoirement
- Panneau « Clef-Vallée-d'Eure » couché à l'entrée du Hameau de La Boissaye côté Ailly. Signalement sera fait au service technique.
- Dossier en cours – Amélioration de la téléphonie dans les écoles.
- Le contrôle des bornes incendie est en cours.

**** La séance est levée à 23h15' ***